

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 233/2022

OBJET : Création de nouveaux bureaux à la Maison de la Formation, 10 rue Isola – 06500 Menton, pour l'accueil des nouvelles personnes embauchées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la nécessité de créer des bureaux supplémentaires pour accueillir les nouvelles personnes embauchées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) ;

CONSIDERANT la possibilité d'aménager des bureaux dans les locaux de la Maison de la Formation, sis, 10 rue Isola – 06500 Menton, appartenant à la CARF ;

CONSIDERANT la consultation menée auprès de la société Stella et SMBTP ;

CONSIDERANT l'offre remise par la société SMBTP, sise, 92 promenade du Careï – 06500 MENTON, d'un montant de 27 068.93€ HT, soit 32 482.72€ TTC, qui est cohérente et adaptée en tous points au besoin d'aménagement des locaux ;

DÉCIDONS

Article 1^{er} : d'accepter l'offre remise par la société SMBTP, sise 92 promenade du Careï – 06500 MENTON, pour un montant de 27 068.93€ HT, soit 32 482.72€ TTC ;

Article 2 : Les dépenses engagées seront imputées au compte 020 2158, opération 0711 du budget principal au titre de l'exercice 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221201-233-2022-AR
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

01 DEC. 2022

Le Président



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cross-like shape.

Yves JUHEL



Date d'affichage :

01 DEC. 2022